



Compte rendu et analyse de la CAPA du 28 mai 2018 des attachés d'administration de l'Etat

La commission administrative paritaire des AAE s'est réunie le lundi 28 mai 2018

A l'ordre du jour : titularisation stagiaires, demandes et renouvellements de détachement, demande d'intégration, mouvement intra-académique, liste d'aptitude et tableau d'avancement.

Monsieur Vincent PHILIPPE, secrétaire général, a présidé cette commission.

1. Titularisation dans le corps des attachés

Titularisation de deux collègues issus du concours interne qui avaient reçu un avis favorable

2. Détachement et intégration

✓ Demandes de détachement dans le corps des attachés :

- Avis favorable pour un personnel de l'éducation nationale (infirmière sur les fonctions de correspondant handicap académique et conseil en évolution professionnelle)
- 2 avis favorables pour un cadre de la poste et une attachée territoriale
- 1 avis défavorable pour un autre personnel de la poste

Pour les deux collègues qui ont reçu un avis favorable, nous avons demandé que les propositions d'affectation soient effectuées le plus rapidement possible. En effet, de nombreux postes restent vacants après les affectations des sortants du concours des IRA, des concours organisés par le ministère de l'éducation nationale, et les listes d'aptitude. Il s'agit souvent de poste de gestionnaire en établissement.

✓ Demande d'intégration

Intégration d'un collègue du ministère de la défense dans les corps des attachés pour le 1^{er} septembre 2018 sur un poste de chef de division

3. Mouvement Intra académique

Une information est donnée sur les nominations intervenues au cours de l'année 2017/2018 sur des postes publiés à la BIEP : 5 collègues ont quitté l'académie, 3 collègues sont arrivés dans l'académie et 3 collègues ont muté à l'intérieur de l'académie.

Concernant le mouvement intra-académique, 19 collègues ont effectué une demande de mutation :

- 9 attachés obtiennent une mutation dans le cadre du mouvement normal ;
- 1 collègue obtient une mutation sur un poste à responsabilité particulière d'agent comptable ;
- 9 collègues sont maintenus sur leurs postes, dont deux collègues ont reçu un avis défavorable pour cause de non-respect de la règle des trois ans sur poste.

4. Demande de mutation d'une collègue stagiaire

Cette collègue n'a pas reçu de proposition faute de poste vacant sur les vœux formulés

5. Liste des postes vacants à l'issue du mouvement

Les postes administratifs vacants :

- Poste à l'Espe de Reims

Les postes de gestion matérielle vacants

- Lycée Vauban – Givet – Gestionnaire – logement F4 (déjà vacant en 2017)
- Lycée Pierre Bayle à Sedan - logement F4
- Lycée Val Moré à Bar/Seine - logement F5
- Collège Paul Fortier à Bar/Seine – logement F5
- Collège Régnier – Brienne-le-Château – logement F4 (déjà vacant en 2017)
- Collège Pierre Labonde à Méry/Seine – logement F4 (déjà vacant en 2017)
- Collège Jean Jaurès – Nogent sur Seine – logement F4
- Lycée Joliot Curie – Romilly/Seine – logement F5
- Collège Les Indes – Vitry-Le-François - logement F5
- Lycée François 1er – Vitry-Le-François – logement F6
- Collège Françoise Dolto – Nogent – logement F4 (déjà vacant en 2017)
- Lycée professionnelle E Decomble – Chaumont - logement F5
- Lycée Blaise Pascal - Saint-Dizier - logement F3

Les postes de non gestionnaire

- Lycée Jean Moulin – Revin – non logé
- Lycée Edouard Herriot – Sainte-Savine – non logé – poste profilé
- Lycée Diderot – Langres – logement F5

Le rôle des CAPA est en train de s'amenuiser

9 collègues ont obtenu une mutation dans le cadre du mouvement académique mais 11 collègues ont obtenu une mutation sur des postes profilés en cours d'exercice. Rappelons que les postes profilés nécessitent d'effectuer un entretien auprès du futur supérieur hiérarchique et d'un responsable RH du rectorat.

Nous regrettons et nous réaffirmons notre opposition à l'utilisation des postes à responsabilité particulière et au recours au recrutement par la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) qui permettent de contourner les règles du mouvement.

Les services académiques, l'Université et le CROUS ont quasiment systématiquement recours à ces postes profilés. Cela permet de sélectionner les candidats sur des bases ou critères subjectifs propres aux personnels qui mènent l'entretien. Cela permet de s'affranchir des règles du mouvement qui repose au contraire sur un barème réglementaire identique pour tous et qui garantit au mieux le droit à la mobilité.

Nous rappelons avec force qu'un grade est un titre qui confère le droit d'occuper un poste, la sélection par le biais des PRP ou des postes à profil est contraire à l'exigence d'équité, et d'égalité de traitement entre les fonctionnaires candidats. Il n'est pas question de médire ou de porter un quelconque jugement sur la qualité d'appréciation des chefs de service pour sélectionner le candidat idéal. Notre propos porte sur le fait que ce système est très peu transparent contestable car trop sujet à l'arbitraire. Il peut bien évidemment dériver vers une certaine forme de corporatisme: On sélectionnera toujours plus facilement les personnels proches et connus que des candidats anonymes ou plus éloignés.

La procédure du mouvement classique pourrait être améliorée de la sorte à limiter les difficultés ou ce que les défenseurs des postes profilés appellent « les erreurs de casting » : nous appelons de nos vœux que les postes soient « étiquetés » et bien mieux décrits au sein d'AMIA pour que chaque collègue puisse effectuer sa mobilité en toute connaissance de cause.

Enfin, nous sommes inquiets du nombre de postes restant vacants à l'issue de la commission. Quatre postes étaient déjà vacants l'an dernier. Les postes en établissement, notamment en gestion matérielle n'attirent pas les candidats.

6. Liste d'aptitude d'accès au corps des attachés

35 candidats : 3 possibilités

Nous avons étudié les dossiers des collègues SAENES, postulant à la liste d'aptitude. Il s'agit de dossiers sérieux de personnels compétents dans leur fonction actuelle avec des avis favorables des supérieurs hiérarchiques. **De nombreux collègues mériteraient de bénéficier d'une liste d'aptitude en requalification car ils occupent déjà des postes normalement dévolus à des catégories A.**

Rappelons que le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat ne prévoit pas de confier la gestion administrative, matérielle, financière et comptable d'un établissement à un SAENES. Seul le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat le prévoit pour les Attachés. Et pourtant de nombreux collègues SAENES exercent des fonctions de gestionnaire d'EPLÉ et dans des collèges parfois importants. D'autres collègues SAENES occupent des fonctions de chef de service en service administratif. Un collègue occupe également les fonctions de fondé de pouvoir en agence comptable.

L'expérience des commissions des années antérieures, nous permet d'affirmer que «la valeur professionnelle » dépend en réalité bien plus de la qualité de l'évaluation et des qualités rédactionnelles du supérieur hiérarchique ainsi que de l'attention portée par celui-ci au dossier de candidature.

Après de longs débats entre les commissaires paritaires et les représentants de l'administration, les candidats retenus sont les suivants :

Liste principale par ordre alphabétique :

BRACQUEMART Eliane

FARES Nacima

HENON Fazia

Liste complémentaire :

LEPAGE Dominique

Vos représentants du SNASUB/CGT ont voté contre cette proposition qui a été adoptée par les représentants de l'administration et d'AI-UNSA. Il ne s'agit pas d'un vote contre les collègues qui sont promues, puisque plusieurs d'entre elles étaient proposées par le SNASUB/CGT. Nous avons voté contre cette proposition car nous estimons en effet que les collègues des EPLÉ - qui représentent la grande majorité des candidats et des titulaires en fonction dans l'académie - n'obtiennent pas assez de reconnaissance à travers la liste d'aptitude avec une seule et unique promotion cette année.

L'absence d'un barème permet au Recteur d'exercer librement un choix contre l'avis des représentants des personnels : sur quoi doit-on se baser pour juger de la valeur professionnelle d'un personnel ? Quels sont les critères à prendre en compte ?

Les chefs de services du Rectorat sont systématiquement et plus rapidement promus et requalifiés sur place, alors que des dizaines de gestionnaires d'EPLÉ et des responsables dans d'autres structures (Crous, enseignement supérieur...) sont toujours SAENES malgré le fait qu'ils exercent eux aussi des fonctions de cadre A. Il faut souligner le fait que si les personnels des EPLÉ obtiennent une liste d'aptitude, ils sont systématiquement obligés d'effectuer une mobilité contrairement aux collègues promus au Rectorat. Il n'est pas question de remettre en doute la compétence ou le degré de responsabilité des personnels promus au sein du Rectorat, mais nous demandons que la même règle soit appliquée à tous en terme de mobilité que l'on travaille dans un service académique ou un EPLÉ. Encore une fois, la proximité a un rôle à jouer, il est tout à fait humain de choisir plus facilement les personnels proches et connus que des candidats anonymes ou plus éloignés, et de vouloir garder leurs compétences à proximité.

Nous nous étions déjà opposés l'an dernier à la proposition sur les listes d'aptitude, puisque sur l'ensemble du plan triennal de requalification de 2015 à 2017, prévoyant 6 possibilités, 3 avaient été accordées à des collègues du Rectorat. **Le nombre de 6 requalifications de postes pour notre académie a été largement insuffisant et sous-estimé par rapport à la réalité des fonctions exercées par les collègues SAENES.**

Au niveau national, le SNASUB demande la mise en place d'un nouveau plan de requalification. A l'échelle académique nous insistons pour que la règle en matière de mobilité après promotion soit équitable entre tous.

7. Tableaux d'avancement au grade d'Attaché Principal

17 candidats pour 3 possibilités.

Les candidats retenus sont les suivants :

CHABAUD Laure
DE CAIGNY Sophie
PETIOT David

Nous tenons à remercier les collègues de la DPATE du Rectorat pour leur travail et leur réactivité. Les travaux de la commission ont pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Nous restons à votre écoute pour vous donner de plus amples informations.

Vos commissaires paritaires de la CGT Educ'Action et du SNASUB-FSU

Charlotte CAMBRESY-BAESCH, Stéphane MILLOT,
Thierry SENS-SALIS, Samir ZERNADJI